

# Projet de Plan de gestion de l'eau 2022-2027 de la RBC

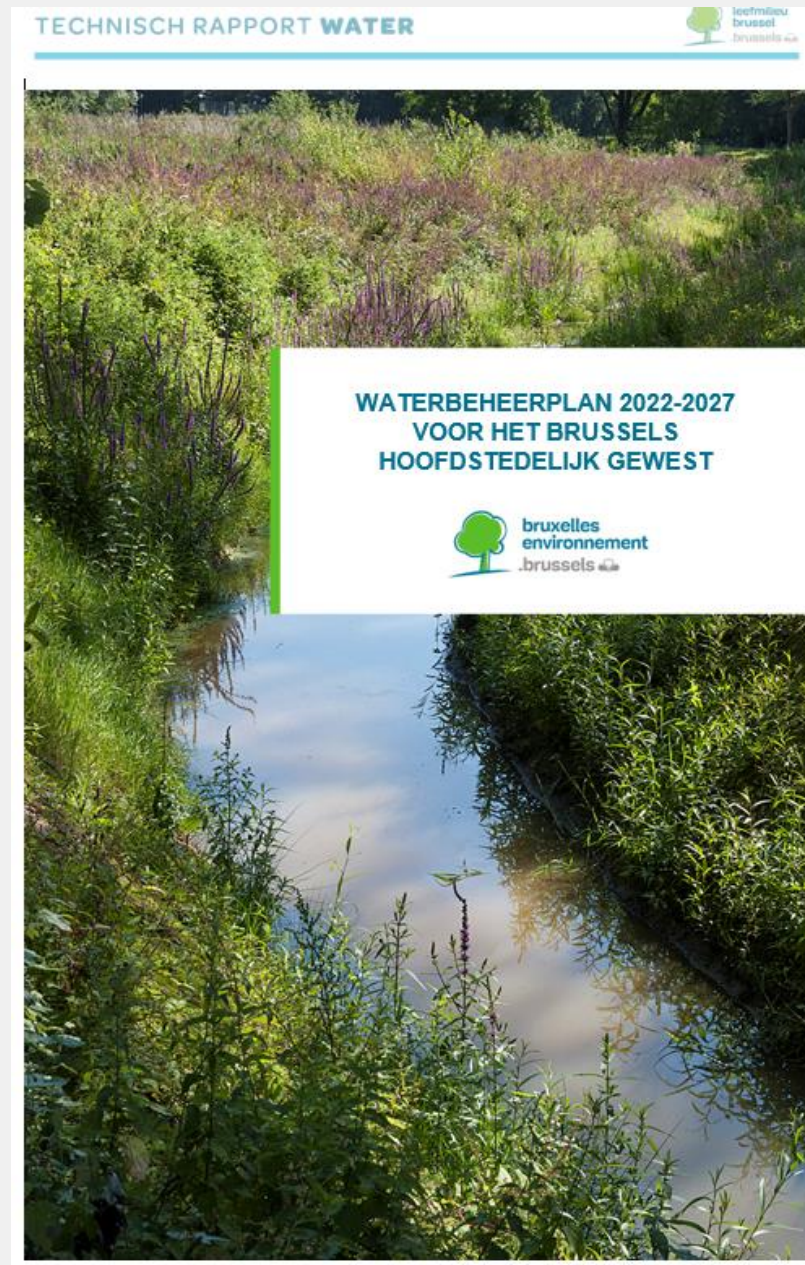


**Début de l'enquête publique du projet de PGE 2022-2027**

**INFOSESSION POUR LES COMMUNES - 26 SEPTEMBRE 2022**



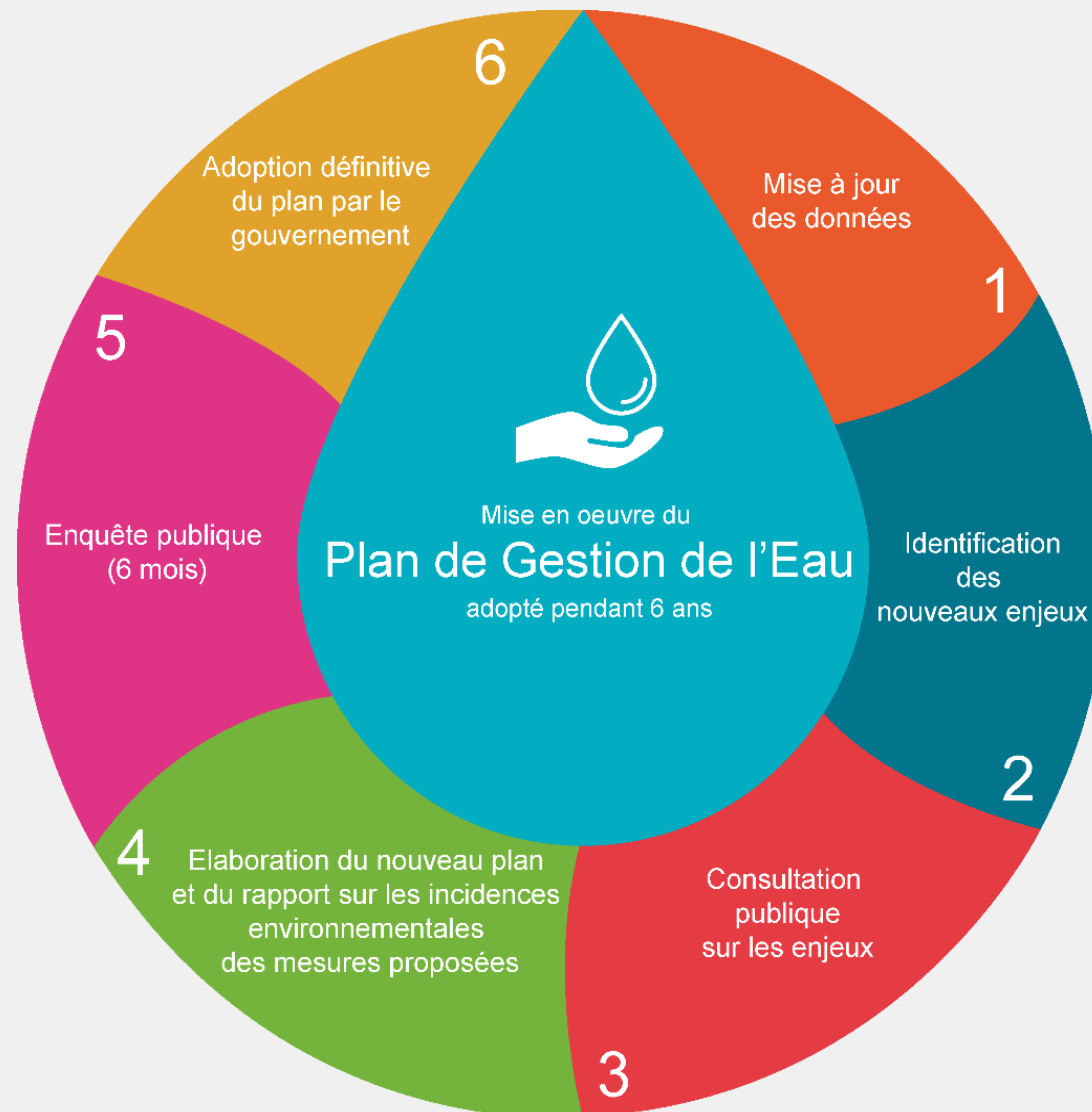
# PRÉSENTATION DU PLAN DE GESTION DE L'EAU (PGE) ET DE SES MESURES





# LES DIFFÉRENTES ETAPES

- 2019-2020 : Mise à jour des données
- 2020-2021 : Ateliers de participation citoyenne et rédaction du Plan → Traduction
- 2022 : Avis sur le CSC du RIE
- 2022-2023 : Validation politique et parcours d'adoption par le Gouvernement (RIE, RNT, EP...)





# PLANNING PRÉVISIONNELLE D'ADOPTION

## 1<sup>ère</sup> lecture par le Gouvernement : fin mars 2022

Début du RIE (16 semaines)

Avis des Conseils (Brupartners, Environnement, CSBCN).

préparation de l'enquête publique (RNT, briefing des communes)

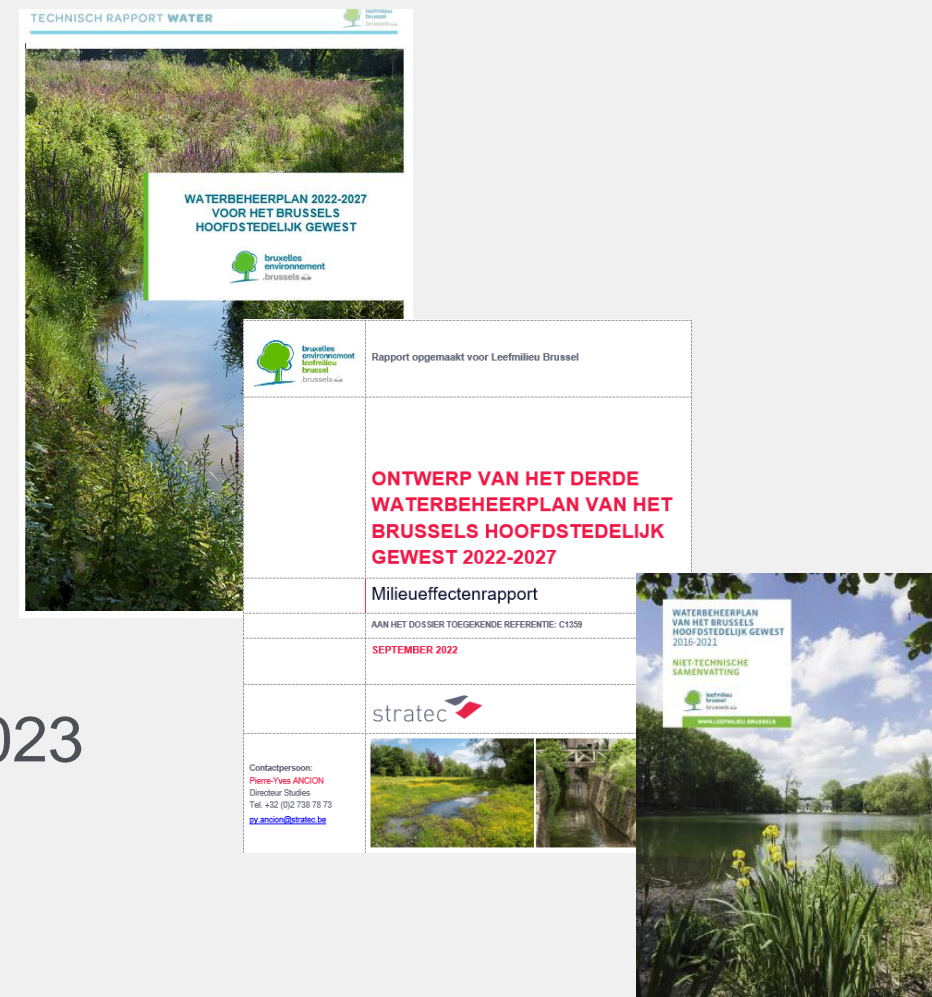
## 2<sup>ème</sup> lecture : septembre 2022

→ enquête publique de 6 mois

Du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2023

## Approbation définitive : avril 2023

## Reporting à la COMM UE au plus tard en juin 2023





# PROJET DE PGE 2022-2027: CONTENU

## 3 GRANDES PARTIES

### CHAPITRES 1 À 5 : VOLET DESCRIPTIF

1. ÉVALUATION DU PGE 2016-2021
2. ETAT DES LIEUX (IMPACT & PRESSURE ASSESSMENT)
3. CARTOGRAPHIE DES ZONES PROTÉGÉES
4. OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX
5. PROGRAMMES DE SURVEILLANCE

### CHAPITRE 6 : VOLET OPÉRATIONNEL = PROGRAMME DE MESURES

### CHAPITRE 7 : DÉROGATIONS

### CHAPITRE 8: RÉSUMÉ DES MESURES REPRISES DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

## + 8 ANNEXES TECHNIQUES



# ETAT DES CONNAISSANCES

## MASSES D'EAU DE SURFACE : SYNTHÈSE

<b>PGE3</b>	<b>Senne</b>	<b>Canal</b>	<b>Woluwe</b>
Qualité :	<i>Paramètres les plus critiques</i>		
<i>Physico-chimique</i>	<b>Déversoirs d'orage</b> <i>Eutrophisation</i>	<b>Eutrophisation</b> <i>Déversoirs d'orage</i>	
<i>Hydromorphologique</i>	<b>Berges et lit mineur</b> <i>Débit minimum écologique</i>	<b>Berges</b>	<b>Obstacles à la migration</b> <i>Débit minimum écologique</i>
<i>Biologique</i>	<i>Vie aquatique</i>		<b>Poissons</b> <i>Espèces exotiques invasives</i>
<i>Chimique</i>	<b>Micropolluants</b>  dioxines HAP HC heptachlore métaux lourds nonylphénols PBDE PCB PFOS Zn	<b>HAP</b> HBCCD heptachlore organo-Sn Pb PBDE PCB PFOS Zn	<b>HAP</b> Hg PFOS

Très Bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais



# ETAT DES CONNAISSANCES

## MASSES D'EAU SOUTERRAINE

	<b>Système Socle et craies du Crétacé</b>	<b>Socle</b>	<b>Sables du Landénien</b>	<b>Système NO des sables du Bruxellien et de Tielt</b>	<b>Sables du Bruxellien</b>
Code de la masse d'eau	<b>BE_BR01</b>	<b>BE_BR02</b>	<b>BE_BR03</b>	<b>BE_BR04</b>	<b>BE_BR05</b>
<b>Etat global (2018)</b>	<b>Bon</b>	<b>Bon</b>	<b>Bon</b>	<b>Bon</b>	<b>Mauvais</b>
<b>Etat quantitatif (2018)</b>	<b>Bon</b>	<b>Bon</b>	<b>Bon</b>	<b>Bon</b>	<b>Bon</b>
<b>Etat chimique (2018)</b>	<b>Bon</b>	<b>Bon</b>	<b>Bon</b>	<b>Bon</b>	<b>Mauvais</b>
<b>Paramètre déclassant</b>					<b>Nitrate</b>



# ETAT DES CONNAISSANCES

## ANALYSE ECONOMIQUE

<i>Revenus</i>	<i>Approvisionnement</i>	<i>Assainissement</i>	<i>TOTAL</i>
Domestique	80.203.292,53	63.789.819,04	143.993.111,57
Industriel (incl. mixte)	48.082.187,60	36.259.576,98	84.341.764,58
Subside	229.454,19	34.117.195,39	34.346.649,58
<b>Total</b>	<b>128.514.934,32</b>	<b>134.166.591,41</b>	<b>262.681.525,73</b>

<i>Coûts</i>	<i>Approvisionnement</i>	<i>Assainissement</i>	<i>TOTAL</i>
Domestique	78.839.394,77	79.302.856,78	158.142.251,55
Industriel (incl. mixte)	44.590.930,98	44.853.061,39	89.443.992,37
Subside			
<b>Total</b>	<b>123.430.325,74</b>	<b>124.155.918,17</b>	<b>247.586.243,92</b>

<i>Taux de récupération</i>	<i>Approvisionnement</i>	<i>Assainissement</i>	<i>TOTAL</i>
Domestique	102%	80%	91%
Industriel (incl. mixte)	108%	81%	94%
Subside	0%	27%	14%
<b>Total</b>	<b>104%</b>	<b>108%</b>	<b>106%</b>

*Taux de récupération 2018 sur base des reportings « Coûts Vérité »*

L'objectif est de s'assurer de la **récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau** en faisant en sorte que tous les usagers y contribuent de manière appropriée.

Il faut également s'assurer que des services d'eau et d'assainissement adéquats, durables soient accessibles au plus grand nombre à des prix socialement raisonnables.

Les mesures prévues à l'axe 4 veilleront à suivre les évolutions tarifaires (nouvelles méthodologies) et les **mesures sociales** mises en place afin de s'assurer de l'atteinte de ce double objectif.





# ETAT DES CONNAISSANCES

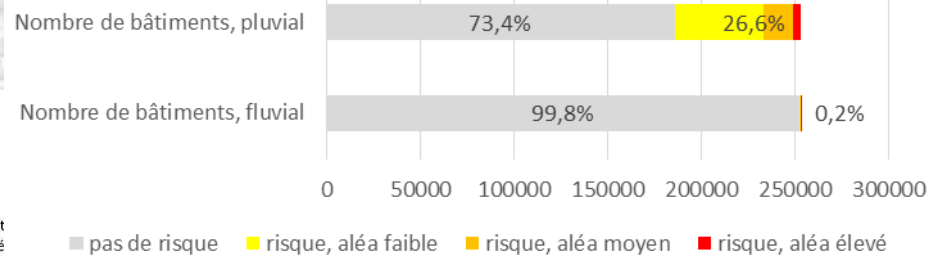
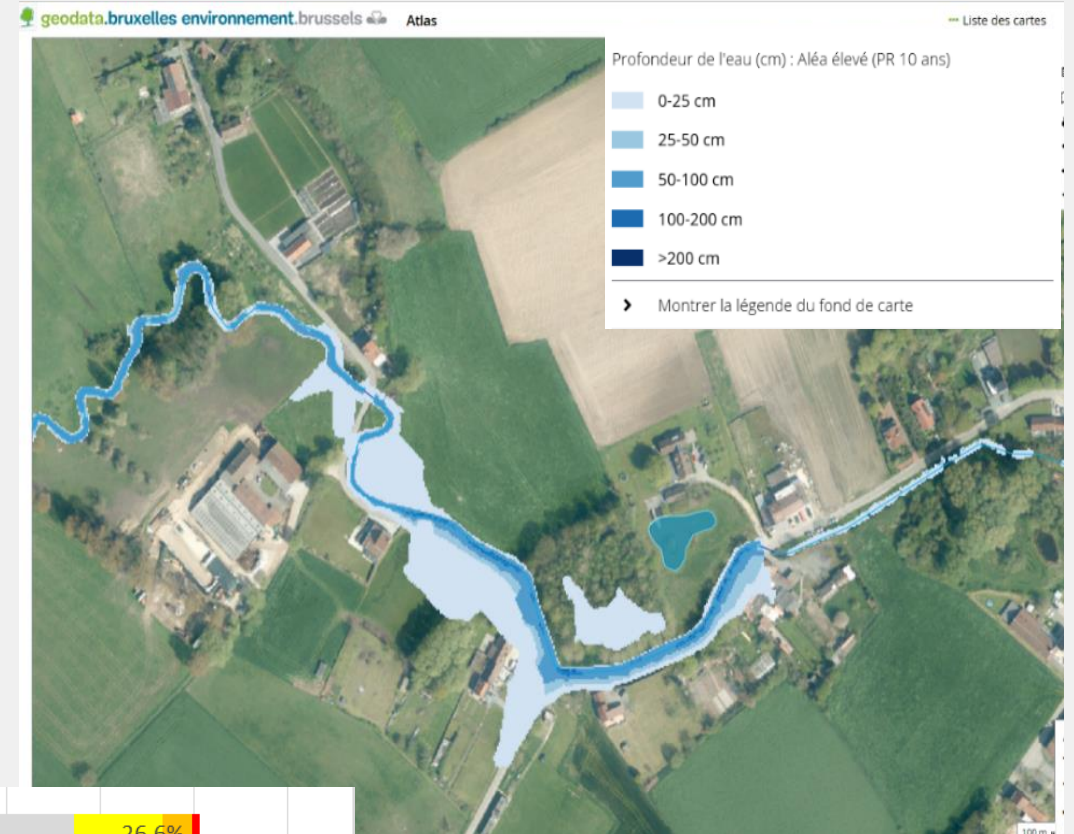
## ACTUALISATION DES DONNÉES « INONDATIONS »

	v13 %	v19 %
aléa élevé	0,99%	0,87%
aléa moyen	4,01%	4,08%
aléa faible	20,87%	21,40%

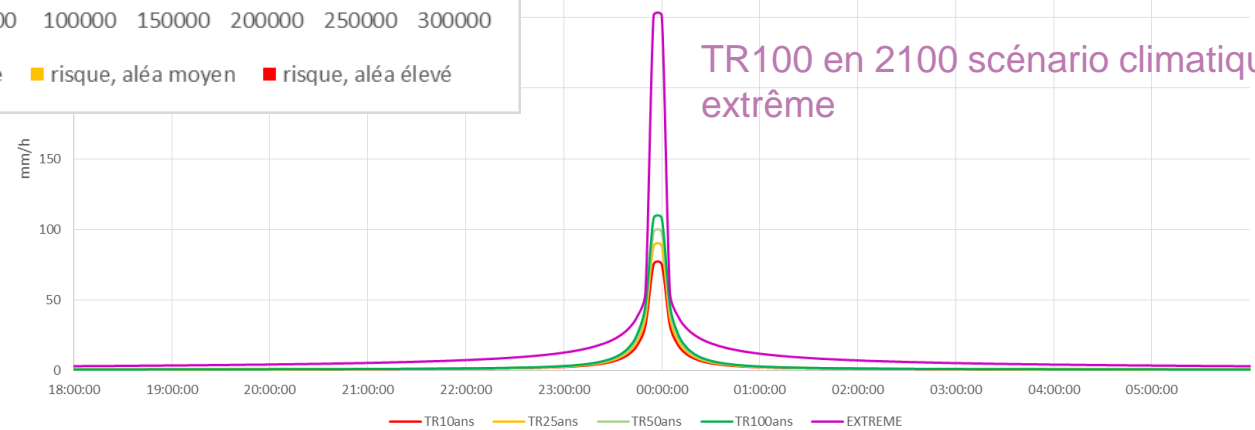
Observation d'inondation  
 • Déclaration, intervention (1999-2020)

Aléa d'inondation

- Faible
- Moyen
- Elevé



Pluies Synthétiques

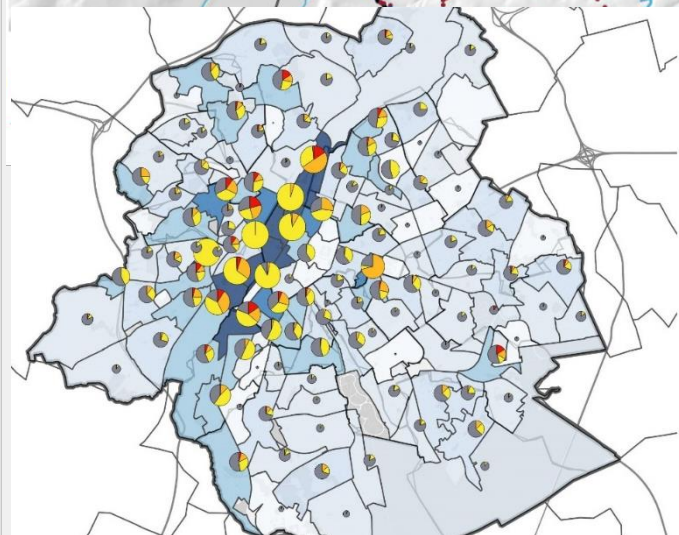
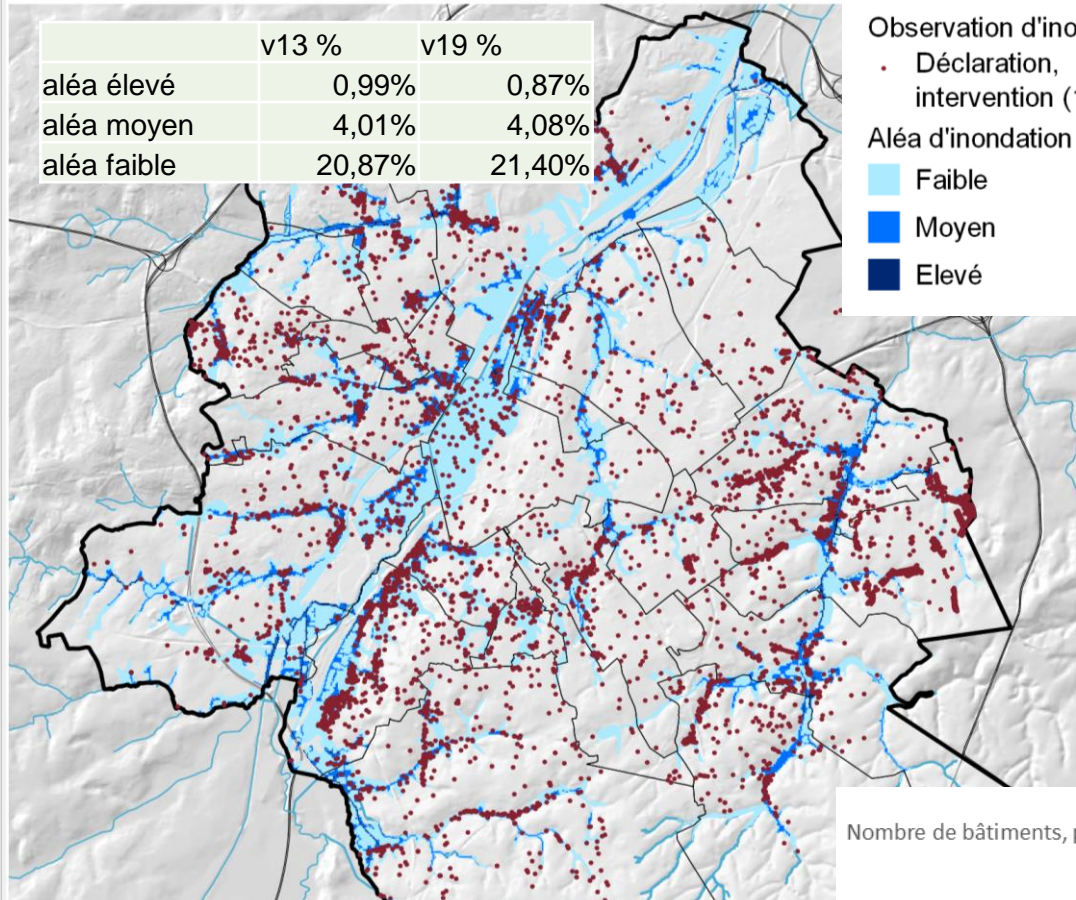


Nombre indicatif d'habitants potentiellement touchés par quartier

- 0 - 5 %
- 5 - 10 %
- 20 - 40 %
- 40 - 60 %
- 60 - 80 %
- 80 - 100 %

Risque d'inondation

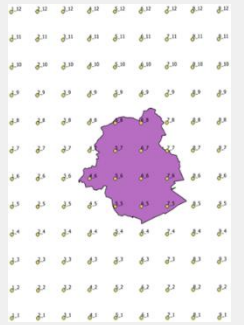
- Aléa élevé
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Hors zone aléa





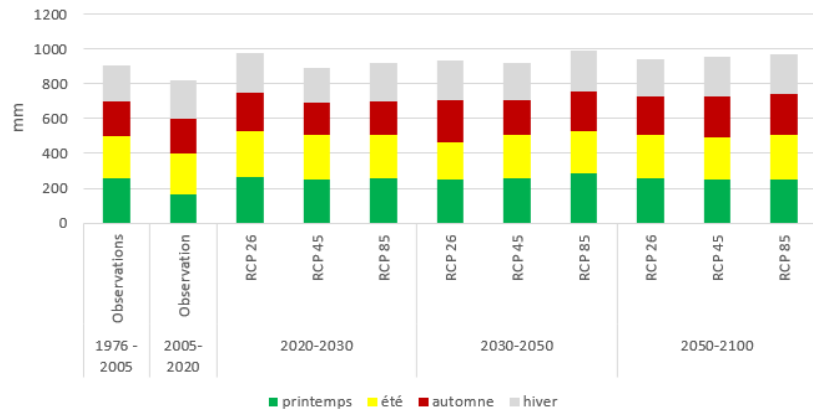
# ETAT DES CONNAISSANCES

## LA RBC FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

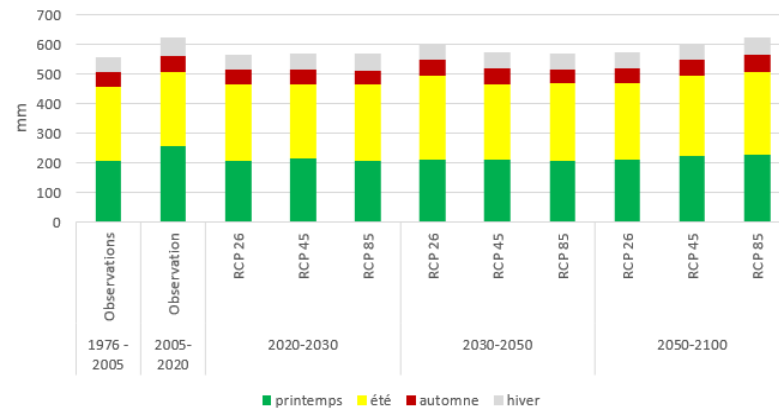


ZONE DE BXL – IRM (ALARO): + d'évaporation compensée par + de précipitation hivernale

Précipitation saisonnière

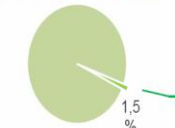


Evaporation saisonnière



### Conclusions WQP 2020-2025

Les hypothèses liées au scénario 1,5%



Sur la période 2020-2025, 1,5% du temps (soit 5 j par an) le volume disponible dans les réservoirs tête de répartition ne permettra pas systématiquement de suppléer à l'insuffisance de la capacité de production pour pouvoir garantir la fourniture maximalisée durant des moments critiques.

Pour rappel, les hypothèses défavorables liées à ce scénario sont les suivantes :

- Étiage de Meuse très prononcé, 90.000 m³/j plutôt que 120.000 m³/j.
  - Scénario prévu par notre hydrogéologue mais pour le WQP long terme sur base de prévisions IRM situant le scénario en 2050
  - Même lorsque les seuils sont atteints, VIVAQUA a TOUJOURS pu négocier pour garder un débit qui ne la met pas en difficulté

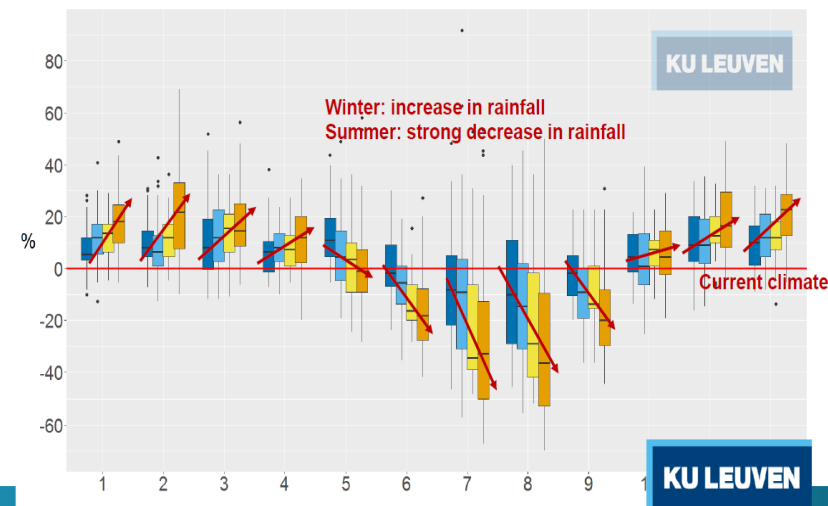
ET

- Farys au max de fourniture, soit à 106.000 m³/j
  - Or Farys n'a jamais été à 106.000 m³/j en septembre mais seulement au moment des canicules de mai et juin

>200 GCMs CMIP5 (RCP based) for Uccle: change for 100 years (2000 -> 2100):

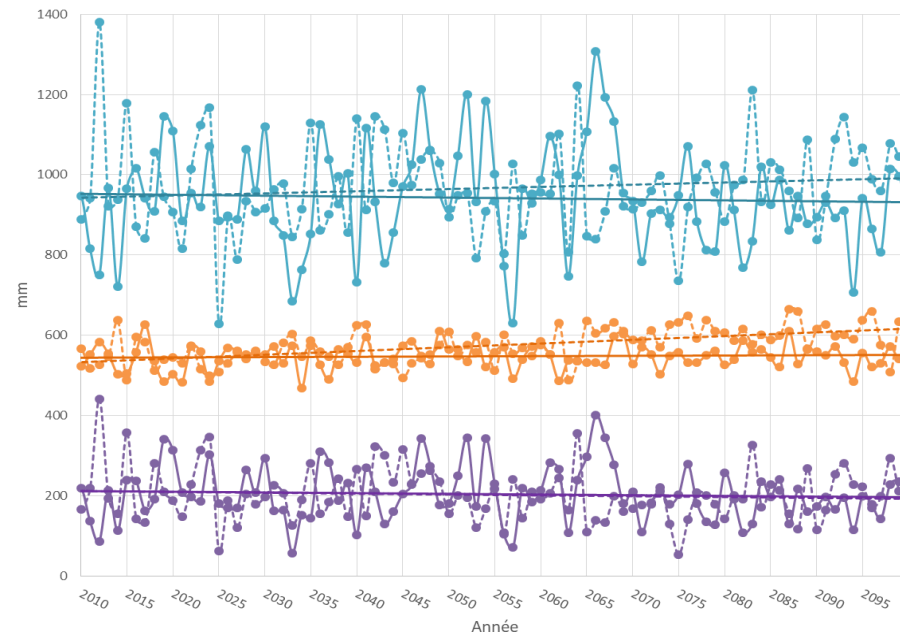
Change in mean monthly rainfall:

RCP 2.6 RCP 4.5 RCP 6.0 RCP 8.5



Bilan hydrologique - Simulation 2010 - 2100

$$P = ETR + I$$



### WATER QUANTITY PLAN VIVAQUA

P

ETR

I = recharge



# NOUVELLE ARCHITECTURE POUR LE PROGRAMME DE MESURES

## Axe 1

Gérer qualitativement les masses d'eau de surface



## Axe 2

Assurer la gestion qualitative et quantitative des eaux souterraines



## Axe 3

Préserver et Gérer les zones protégées



## Axe 4

Assurer la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau et permettre à tous un accès à l'eau à un prix abordable



## Axe 5

Améliorer la résilience du territoire face aux risques liés au changement climatique



## Axe 6

Améliorer la présence de l'eau dans le cadre de vie



## Axe 7

Préserver et valoriser les ressources stratégiques en eau



## Axe 8

Contribuer à la mise en œuvre d'une politique internationale de l'eau coordonnée à l'échelle du district hydrographique de l'Escaut



# LES PRINCIPAUX ACTEURS DU PLAN



Coordination, gestion du réseau hydrographique, captages et espaces verts



Approvisionnement (production et distribution) en eau potable de la Région, assainissement communal



Assainissement régional (collecteurs, STEP, BO)



Gestionnaire de la voie navigable du Canal



Gestion de crise



Les 19 communes, Urban, Bruxelles Mobilité)

Leviers de contrôle et de financement :





# EXEMPLE DE FICHE-MESURE

## Programme de mesures du PGE 2022-2027 | Fiche-Projet | Axe 1

Mesure n° M.1.1 Remettre à ciel ouvert le réseau hydrographique

### Objets

Une des mesures phares du Plan de gestion de l'eau bruxellois consiste à poursuivre les projets de remise à ciel ouvert de tronçons de cours d'eau voûtés. La Senne est particulièrement visée par cette mesure avec notamment un projet de remise à ciel ouvert au niveau du parc Maximilien. Cependant, des initiatives sont également prévues sur d'autres cours d'eau. Lorsqu'elle est possible, la mise à ciel ouvert des cours d'eau permet de réintégrer des tronçons ouverts dans le maillage bleu et vert et d'améliorer globalement la qualité du réseau hydrographique bruxellois. Ces futurs projets se feront en fonction des possibilités et opportunités urbanistiques.

### Motivation

Les cours d'eau bruxellois, de par leur histoire et leur parcours dans un tissu urbain dense, sont soumis à de multiples et fortes pressions (cf. chapitre 2 de ce Plan de Gestion de l'Eau). Au fil des aménagements et du développement de la ville, la qualité hydro-morphologique (et par conséquent écologique) du réseau s'est, par endroits, dégradée. Ainsi, à partir de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, de nombreux cours d'eau ont été mis en pertuis. Il s'agit de la pire situation d'un point de vue hydro-morphologique pour un cours d'eau puisque l'absence de lumière empêche la croissance de végétaux, ceux-ci constituant la base des écosystèmes. Ainsi, un pertuis n'héberge quasiment aucune vie aquatique.

A contrario, la mise à ciel ouvert permet de sortir le cours d'eau d'un milieu fermé en recréant un écosystème exposé à la lumière naturelle, moteur de toute vie aquatique (production primaire). L'exposition à la lumière seule ne suffit pas, ces travaux sont donc systématiquement couplés à la construction de berges les plus naturelles possibles (voir description en fiche M.1.2) afin de créer des faciès d'écoulement diversifiés, à la fois longitudinalement et transversalement. Ces interventions permettent l'installation et le développement de flore aquatique et rivulaire et fournissent la nourriture mais aussi les habitats indispensables à l'établissement d'un écosystème aquatique riche. En outre, la végétation aquatique, grâce au processus de photosynthèse, apporte de l'oxygène favorable au développement de la faune aquatique.

Les berges naturelles présentent des pentes plus ou moins douces avec une diversification et transition progressive des strates végétales entre les milieux de plus à moins humides, une végétation indigène et diversifiée (cet objectif est décrit dans la fiche M.1.2). Ces aménagements permettent de diversifier les milieux naturels dans des espaces urbains contraints et limités, créant ainsi des zones refuges, de reproduction et de développement à la fois pour la faune et la flore terrestre.

Enfin, la mise à ciel ouvert va au-delà de la simple mise en valeur du cours d'eau pour le public, en jouant un rôle important dans le tissu urbain tant pour les aspects récréatifs et paysagers (cf. l'Axe 6 de ce programme de mesures). Par ailleurs, la présence d'eau en ville permet de renforcer sa résilience face au phénomène des îlots de chaleur urbain (cf. fiche M.5.4) ou d'augmenter la capacité de rétention des eaux sur le réseau hydrographique et ainsi lutter contre les risques d'inondations (cf. Fiche M.5.9).

Au sein de la Région de Bruxelles Capitale, on peut observer les effets bénéfiques d'une mise à ciel ouvert sur la Woluwe qui a fait l'objet d'une première phase de mise à ciel ouvert en 2000-2003.

La mise en service des stations d'épuration sur la région (STEP en entrée de RBC en 2000 et STEP en sortie de RBC en 2007) a permis l'amélioration de la qualité physico-chimique des cours d'eau. Cette amélioration de la qualité a constitué un prérequis important pour les projets de mises à ciel ouvert des cours d'eau sur la région qui sont depuis envisagés et réalisés par Bruxelles-Environnement en fonction des opportunités et des possibilités.

De nombreux tronçons des cours d'eau bruxellois sont encore souterrains. C'est particulièrement le cas pour la Senne pour laquelle 2/3 de son parcours en région bruxelloise sont voûtés. Pour la Woluwe, c'est environ 1/3 du linéaire qui coule actuellement en souterrain.

### Objectifs

L'objectif de cette mesure est donc de remettre à ciel ouvert les tronçons souterrains du réseau hydrographique où c'est possible, dans l'optique de fortement améliorer la qualité hydro-morphologique de ces eaux de surface et leur potentiel écologique. Par la même occasion, l'amélioration de l'état écologique optimisera l'oxygénation et le processus d'autoépuration des cours d'eau (filtration des polluants par l'écosystème - Axe 1).

L'accomplissement de cet objectif passe notamment par l'identification et le développement de toutes les opportunités de mise à ciel ouvert lors par exemple des projets urbains de redéveloppement.

### Pilote

Bruxelles Environnement

### Mise en Œuvre

Etapes #	Description	Pilote (Organisme)	Calendrier Prévisionnel (Année)
A	Vallée de la Senne Remise à ciel ouvert complète de la Senne	BE	Scenario-maximaliste
1.1.1	Projet «Max-sur-Senne»: réaménagement du parc Maximilien avec mise à ciel ouvert de la Senne sur une longueur de 580 m minimum - Etude (également sur M6.6) (action C13.6 Belin)	BE	2022-2023
1.1.2	Projet «Max-sur-Senne»: réaménagement du parc Maximilien avec mise à ciel ouvert de la Senne sur une longueur de 580 m minimum - Travaux (également sur M6.6)	BE	2023-2025
1.1.3	Projet Schaarbeek Formation: mise à ciel ouvert de la Senne sur le site de Schaarbeek Formation - Etude (également sur M6.6)	BE	2023
1.1.4	Projet Schaarbeek Formation: mise à ciel ouvert de la Senne sur le site de Schaarbeek Formation - Travaux (également sur M6.6)	BE	2027
1.1.5	Projet Poincaré: mise en perspective de la Senne au niveau du musée des égouts - Etude (fait partie de l'action C12.4 Belin)	BE BM	2022
1.1.6	Projet Poincaré: mise en perspective de la Senne au niveau du musée des égouts - Travaux	BE BM	2024-26
B	Vallée de la Woluwe Remise à ciel ouvert complète de la Woluwe	BE	Scenario-maximaliste
1.1.7	Projet site «Royale Belge»: Mise à ciel ouvert de la Woluwe sur une longueur de 250 m - Etude (voir également fiche M1.2)	BE	2022
1.1.8	Projet site «Royale Belge»: Mise à ciel ouvert de la Woluwe sur une longueur de 250 m - Travaux (financés par des charges d'urbanisme) (voir également fiche M1.2)	BE	2024
1.1.9	Mise à ciel ouvert du Kerksteek dans le parc Bergogge sur 100m - Etude (également sur M1.2)	BE	2023
1.1.10	Mise à ciel ouvert du Kerksteek dans le parc Bergogge sur 100m - Travaux (également sur M1.2)	BE	2025
	Kerksteek (vallée du Maelbeek)		
1.1.11	Etude de faisabilité de mise à ciel ouvert du Kerksteek sur 800 m au niveau du Mogerste	BE	2024
	Vallée du Hellebeek		
1.1.12	Etude de faisabilité de mise à ciel ouvert du Hellebeek sur 100 m au niveau du site Citivox, rue du Bruel - Etude	BE	2023

### Budget estimé

Etapes #	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Senne							
1.1.1	100.000 €						100.000 €
1.1.2		1.500.000 €	1.200.000 €	1.000.000 €			3.700.000 €
1.1.3		100.000 €					100.000 €
1.1.4						A déterminer	A planifier
1.1.5	50.000 €						50.000 €
1.1.6			1.000.000 €	1.000.000 €			2.000.000 €
Woluwe							
1.1.7	140.000 €						140.000 €
1.1.8			1.200.000 €				1.200.000 €
1.1.9		90.000 €					90.000 €
1.1.10				900.000 €			900.000 €
Maelbeek							
1.1.11							
Hellebeek							
1.1.12		70.000 €					70.000 €

Une partie du financement des actions pour la Senne provient du projet LIFE Belini

### Disponibilité en ressources humaines





# AXE 1: AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE



## Qualité hydromorphologique et biologique des masses d'eau de surface

### Mesures phares:

- Remettre à ciel ouvert et renaturer le réseau hydrographique,
- Supprimer les obstacles à la migration des poissons,
- Lutter contre les espèces invasives

Réduire les **rejets** directs dans les masses d'eau

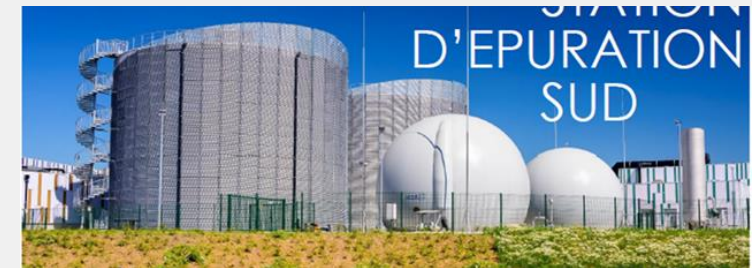
**Mesures phares:** *supprimer les rejets polluants par des connexions ou épuration efficaces*



## Réduire l'impact du réseau d'assainissement sur la qualité des masses d'eau de surface

### Mesures phares:

- Déversoirs d'orage,
- Gestion dynamique des BO,
- Déchets flottants,
- Upgrade station d'épuration



## Réduire les émissions de polluants à la source (sources ponctuelles et diffuses)

## Améliorer les connaissances et adapter la réglementation afin de diminuer les pollutions

Assurer un **débit minimum écologique** des cours d'eau





# AXE 2: ASSURER LA GESTION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DES EAUX SOUTERRAINES



## Mesures phares:

- Rénovation du réseau d'égouttage
- Modélisations
- Autorisations de captage



## Plus-value des autres plans et programmes:

- Programme de Réduction des Pesticides
- Assainissement des sols pollués



# AXE 3 : PRÉSERVER ET GÉRER LES ZONES PROTÉGÉES



## Mesures phares:

- stations d'épuration (zone sensible aux nutriments)



## Plus-value des autres plans et programmes:

- Programme de Réduction des Pesticides
- Assainissement des sols pollués
- Natura 2000
- Prévention en zone de captage







# AXE 4: ASSURER LA RÉCUPÉRATION DES COÛTS DES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION DE L'EAU



## Mesures phares:

- Coûts et redevances assainissement
  - Récupération des coûts
  - Précarité hydrique et Tarification solidaire : évaluation des mesures sociales et du mécanisme du Fonds social Eau
  - Accès à l'eau dans l'espace public
- Eau comme droit humain fondamental

**brugel**  
LE REGULATEUR BRUXELLOIS POUR L'ÉNERGIE  
DE BRUSSELSE REGULATOR VOOR ENERGIE

GT PH

**VIVAQUA**  
VOTRE SOCIÉTÉ D'EAU EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
UW WATERBEDRIJF IN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST

 **bruxelles  
environnement**  
.brussels



# AXE 5: AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



## Gestion Intégrée des Eaux de Pluie (GIEP)

### Mesures phares:

- Réglementation (RRU, PRAS, PE)
- Mettre en œuvre la GIEP
- Accompagner les acteurs
- Sources de financement



## Inondations

### Mesures phares:

- Dérivation d'Aa
- Bassins d'orage
- Adapter le bâti
- Gestion de crise





# AXE 5: AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



## Sécheresse

### Mesures phares:

Garantir la sécurité d'approvisionnement en eau potable de la Région

- Surveillance
- Adapter les usages
- Cellule de crise – Gestion de crise



#### Les autorités compétentes pour prendre des mesures

**Rouge** = Gouvernement sur base de l'avis du Haut-Fonctionnaire

**Orange** = décision du Ministre sur base de recommandations du GT sécheresse de la Plateforme de coordination se réunissant en urgence

**Jaune** = pré-alerte = communication par chaque entité (BE – VVQ – Port – BPS...) de la situation dans le cadre de la Plateforme de coordination ; VIVAQUA fait remonter les info du centre de crise wallon, le cas échéant et vice versa.

**Vert** = / (situation normale)





# AXE 5: AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



## Gestion intégrée des eaux pluviales (GiEP)

### Mesures principales :

- Adapter les réglementations
- Implémenter la GiEP sur le terrain
- Soutenir les différents acteurs/institutions
- Trouver des sources de financement



Gemeenten...

+ Mise en place d'une **Gestion intégrée des eaux pluviales (GiEP)**  
= Réponse transversale aux nombreux défis auxquels nous faisons face



Mesure n° M 5.1 Intégrer la GiEP dans les outils de l'aménagement du territoire

## Objet

Intégrer la gestion intégrée de l'eau à la parcelle dans tous les outils d'aménagement du territoire, tels que les textes, plans, programmes réglementaires ou stratégiques lorsque cela s'avère pertinent.

Etapes #	Description	Pilote (Organisme)	Calendrier Prévisionnel (Année)
5.1.1	Accompagner les acteurs (administrations et auteurs de projets) dans le développement de leurs compétences (voir M.5.3)	BE	Continu
5.1.2	Règlement régional d'urbanisme (RRU) – réviser les prescriptions existantes et en ajouter de nouvelles relatives à la gestion des eaux tant pour les espaces privés que publics(*)	Urban	2022
5.1.3	Mettre en place une procédure permettant d'imposer la mise en œuvre de la GiEP aux travers des permis d'environnement et/ou d'urbanisme	Urban BE	2023
5.1.4	COBAT- adapter le cadre législatif et procédures établies au 5.1.3, le cas échéant.	Urban BE	2023



Mesure n°	M 5.6	Mener des projets pilotes ouvrant la voie à l'innovation et des études permettant d'objectiver l'impact des mesures liées aux changements climatiques
-----------	-------	---

### Objet

Cette mesure vise à mieux évaluer les risques et opportunités une perspective d'amélioration continue et de développer de lutte contre le changement climatique au regard des dif répondre (qualitatifs, quantitatifs, aménités environnementale

Pour ce faire, le but est notamment d'évaluer et cartographie l'égout à l'échelle du territoire de la Région afin de fournir un à la décision pour les pouvoirs locaux.

Le but est également d'évaluer les risques que l'infiltration c les sols et sur les plantations de voirie, notamment en li déneigement, pour établir une balance la plus objective possi

### Pilote

Bruxelles Environnement

### Mise en Œuvre

La mise en œuvre de cette mesure est jugée hautement prioritaire



Etapes #	Description	Pilote (Organisme)	Calendrier Prévisionnel (Année)
5.6.1	Réaliser des études et projets « pilotes » pour cartographier progressivement sur chaque parcelle le potentiel de déconnexion par bassins versants sur l'ensemble de la Région et rendre les résultats accessibles pour en faire un outil d'aide à la décision de mise en œuvre accélérée de la GiEP (M 5.5.)	BE	2022-2025
5.6.2	Sur base de ces études et d'un inventaire de l'existant (cf. M 5.5), évaluer l'impact attendu de différents scénarios d'ambition de déconnexion sur une série d'indicateurs de performance (volumes pouvant être soustraits des réseaux, ...) et des bénéfices écosystémiques (îlots de chaleur urbains)	BE	2024-2026
5.6.3	Développer un outil permettant, à l'instar de BEST (Benefits Estimation Tool), d'évaluer et monétiser les avantages écosystémiques des aménagements GiEP, en les comparant à leurs coûts de mise en œuvre et d'entretien tout au long de leur cycle de vie.	BE	2024-2026
5.6.4	Mieux caractériser dans le contexte bruxellois les risques posés par les ouvrages de gestion en se basant sur les résultats de monitoring et d'études complémentaires, notamment modélisation de la vulnérabilité des eaux souterraines dans le contexte bruxellois, et sur cette base, revoir les outils d'aide à la décision (lignes directrices, vademecums, outils de calculs,...) ou sur le risque d'inondation.	BE	2022-2027



# AXE 6: AMÉLIORER LA PRÉSENCE DE L'EAU DANS LE CADRE DE VIE



## Mesures phares:

- Gestion ordinaire et protection du réseau hydrographique
- Protection et valorisation des sources
- Encadrement des activités récréatives:
  - Promenades
  - Baignade
  - Pêche
  - Plaines de jeu
  - Activités nautiques
- Atlas du réseau hydrographique







# AXE 7: PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES STRATÉGIQUES EN EAU



## Mesures phares:

- Lutte contre les fuites du réseau de distribution
- Promotion de l'utilisation rationnelle de l'eau (notamment « PLAGE » Eau)
- Encourager les eaux « alternatives »:
  - Pluie
  - Rabattement chantiers
  - Re-Use 
  - Sources
- Promouvoir l'énergie en provenance de la ressource eau
  - Géothermie
  - Riothermie 







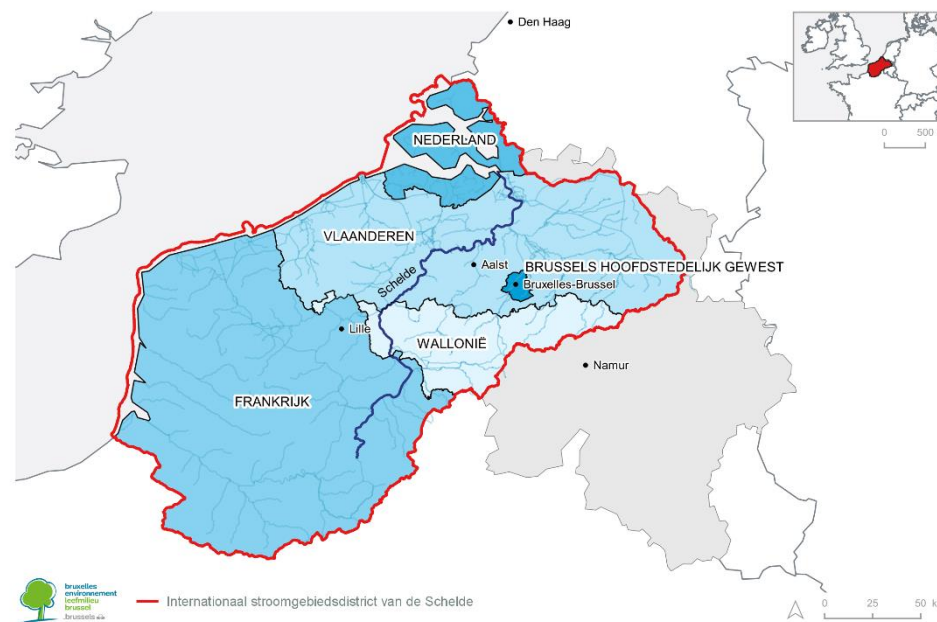
# AXE 8: CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE L'EAU COORDONNÉE ET PARTICIPER AUX ÉCHANGES DE CONNAISSANCE

## Mesures phares:

- Coordination **intra-régionale** (plate-forme de coordination des acteurs de l'eau, Aquabru)
- Coordination **transrégionale** (CCPIE- GD Eau)
- Coordination **internationale** (Commission internationale de l'Escaut)



Bevoegde autoriteiten van het internationaal stroomgebiedsdistrict van de Schelde en hun zetel





# LES DÉROGATIONS

...car objectifs de « bon état » non atteints

La Directive-cadre eau prévoit cette possibilité de solliciter des dérogations.

Différents **types** de dérogation dont le report de temps:

→ **On reporte l'échéance du bon état à 2033**

**Motifs** : coûts disproportionnés et infaisabilité techniques et/ou conditions naturelles

**Masses d'eau concernées** : Senne, Canal et Woluwe

sables du Bruxellien

État des masses d'eau de l'UE, 2018

